

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 746 à 767

présentés par  
M. Issindou  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la première phrase de l'alinéa 9 de cet article, substituer aux mots :

« compatible avec ses qualifications »

les mots :

« correspondant à ses capacités professionnelles, ses qualifications résultant de ses diplômes, de ses acquis et de son expérience professionnelle »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision relatif aux caractéristiques de l'offre d'emploi qui doivent correspondre à ses capacités professionnelles, ses qualifications résultant de ses diplômes, de ses acquis et de son expérience professionnelle et non pas être seulement compatibles, c'est à dire conciliables avec ses qualifications.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Issindou  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Delaunay  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Pinville  
Adt n<sup>o</sup> de M. Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> de M. Sirugue  
Adt n<sup>o</sup> de M. Eckert  
Adt n<sup>o</sup> de M. Féron  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Filippetti  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Iborra  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de M. Michel Ménard  
Adt n<sup>o</sup> de M. Néri  
Adt n<sup>o</sup> de M. Renucci  
Adt n<sup>o</sup> de M. Roy  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Marisol Touraine  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez  
Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies